

# Fiche de réservation Home St Joseph Schouweiler

Demandeur						
Nom & Prénom Association		Adresse Tél./GSM				
Manifestation						
<b>Dénomination</b> (oblig. pour les associations)						
Date	Heure début		Heure fin	11		

Locaux		M	Matériel	
Salles	Salle (RDC)	Tables (pcs)		
sulles	Salle 1er étage	Chaises (pcs)		
	Buvette 1er étage	Verres		
	Balcon	Sonorisation	- v	
Autres	Scène			
	Cuisine RDC *	Porcelaine*	Couverts *	
		Divers:		

## **TARIF**

		Catégorie	Prix	Caution
Salles	es	Habitants, commerçants et indépendants de la commune de Dippach (utilisation privée et strictement personnelle)	€150	€250
	Salles des fêt	Commerçants et indépendants habitant la commune de Dippach (utilisation professionelle)	€1 50/jour ouvert au public Montage/Démont.: €25/jour	€250
		Personnes ou organismes n'appartenant pas à la commune de Dippach	€300 (sur demande)	€250
* Cuisine		Supplément pour utilisation de notre cuisine avec porcelaine et couverts	€50	

### Règlement concernant la réservation et l'utilisation du Home St Joseph

#### a) Priorités de réservation

En ce qui concerne la réservation, priorité est accordée:

- aux associations de la paroisse et locales pour des demandes introduites jusqu'à 12 mois avant la manifestation;
- ensuite aux habitants, commerçants et indépendants de la Commune de Dippach, pour des demandes introduites 3 mois avant la manifestation à caractère privé et strictement personnelle resp. des mariages et des communions (délai d'introduction de la demande 12 mois);
- et finalement aux commerçants et indépendants de la commune pour des demandes introduites 2 mois avant la manifestation professionnelle.
- b) La réservation prend seulement effet à réception de la redevance à notre compte BCEELULL IBAN LU54 0019 1203 3877 1000 La remise de la clé se fera au plus tôt 2 jours avant la manifestation, après rendez-vous avec le coordinateur.

La clé doit être rendue au plus tard pour midi du premier jour ouvrable suivant la manifestation en mains propres du coordinateur qui s'assurera du bon état de la salle et du fonctionnement des infrastructures. La Maison des Oeuvres remboursera la caution seulement si le coordinateur certifie le bon état de la salle ainsi que le fonctionnement des infrastructures.

En cas de litige la Maison des Oeuvres décidera quant au remboursement de la caution. (remboursement partiel ou total respectivement pas de remboursement.)

c) 1. L'utilisation de dispositifs, qui génèrent de la fumée est strictement prohibée. Les émissions sonores devront être adaptées à la situation, afin que la musique ne soit qu'à peine perceptible à l'extérieur, surtout à partir de 22h00.

L'organisateur est entièrement responsable pour appliquer strictement les règlementations COVID en vigueur

#### d) Clauses spéciales

L'occupation des locaux est gratuite lorsqu'il s'agit:

- de manifestations organisées par les associations locales;
- de manifestations organisées par des associations caritatives et d'utilité publique, des associations sans but lucratif locales et des partis politiques;
- d'une réception pour un mariage ayant lieu dans la commune de Dippach;
- L'organisateur est tenu de déposer une caution de 250.-€.

Le nettoyage et la remise en état des locaux / du matériel sont à effectuer par l'occupant et à ses frais.

Schouweiler	r, le	
Le locataire	Pour la Maison des Oeuvres	
Lu et approuvé	Le coordinateur	
signature	signature	
Réception de la clé	Restitution de la clé	
Schouweiler, le	Schouweiler, le	
signature du locataire	signature du coordinateur	
Coordonnées banca	ires pour le remboursement de la caution	
Nom du bénéficiaire:		
IBAN LU	auprès de	

Pour toute autre information ou pour des problèmes d'ordre technique, nous vous prions de bien vouloir vous mettre en rapport avec le coordinateur